



Ordre du jour du conseil municipal du samedi 7 mai à 09h00

Lieu : salle du conseil municipal

Faute de quorum à la séance du 30 avril, le conseil municipal est reporté au samedi 7 mai 2022 à 9h00. En application des dispositions du code général des collectivités territoriales, l'obligation de quorum ne s'applique plus.

- Désignation d'un secrétaire de séance
- Approbation du compte-rendu de la séance du conseil municipal du 21 avril 2022,
- Approbation du compte-rendu de la séance du conseil municipal du 30 avril 2022,
- Démission de M. Fabien THOMAS de ses fonctions d'adjoint et de conseiller municipal effective depuis le 11 avril 2022.
- Questions diverses du conseil municipal,
- Questions diverses du public.

La séance est ouverte au public et visible en ligne sur youtube à partir du lien suivant :
<https://youtu.be/4zRGcfMbe4k>

Airion, le 30 avril 2022.
Le Maire,
Sandrine BOULAS-DRETZ

